

Compte rendu succinct de CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2022

Absents : Néant

Nombre de conseillers en exercice : 9

En cette période de crise sanitaire, le quorum est fixé à 1/3 des conseillers en exercice, soit 4 membres présents.

Lieu de la réunion : salle polyvalente
Heure : 20:30

1. ONF / PROGRAMME D'ACTION 2022

Le Maire présente le programme d'action 2022 proposé par l'ONF. Celui-ci concerne les parcelles 14,33,34,35,36,37,38,40, 48, 49 et 52 et s'élève à 14 310 € HT

- A priori, le 1^{er} point qui concerne la maintenance mécanisée des parcelles 33.1,34.1,35.1,36.1,37.1 et 38.1 ne serait pas fait cette année, mais plutôt en 2023 (2640 € HT), donc autant le repousser directement à 2023
- Concernant les travaux de maintenance des cloisonnements dans les parcelles 48 et 49, il sera précisé de ne pas faire ces travaux pendant la période de chasse.

Le Maire propose de valider le programme d'action ainsi modifié par principe mais d'attendre le devis, avec les sommes plus précises, pour le voter définitivement. L'ensemble des conseiller est d'accord.

2. URBANISME / ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DE L'AGGLO / CONVENTIONNEMENT

Ayant désormais un PLUi, la commune ne peut plus bénéficier du service d'instruction gratuit de l'Etat pour les dossiers d'urbanisme (PC DP ...). De ce fait, il est proposé d'adhérer au service de l'AGGLO car notre communauté de communes n'a pas les moyens financiers ni de personnels pour répondre à cette obligation.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2022, chaque commune doit

OBLIGATOIREMENT proposer, aux pétitionnaires, la possibilité de déposer leur(s) demande(s) de façon dématérialisée.

L'Agglo nous fournit l'application qui pourra être utilisée par nos administrés pour le dépôt de leur(s) demande(s) et l'outil-métier pour prendre en charge et transmettre ces mêmes demandes au service instructeur ainsi qu'à la préfecture (contrôle de légalité) et au service de l'Architecte des Bâtiments de France.

A noter que le pétitionnaire a toujours la possibilité de nous déposer son dossier de demande en format papier MAIS la commune devra le saisir dans l'outil-métier ce qui engendrera des problèmes de transmission pour les pièces de format A3.

Il faudrait peut-être plutôt inciter les administrés à utiliser l'application en leur proposant une aide. A voir à l'usage.

Vote : Pour à l'unanimité

3. ACHAT MATERIAUX POUR LA SCENE / TRAVAUX EN REGIE

Le théâtre est annulé pour cette année toutefois le châssis métallique est fait, la commande du plancher a été annulée pour le moment. Ce sera fait ultérieurement.

Les locations de salle étant bloquées jusqu'au 13 février, il serait judicieux de travailler sur le plus gros de la scène et figoler plus tard quand la salle des pompes sera prête à accueillir le stockage du matériel.

Rdv samedi 29 janvier pour faire des essais.

A ce jour, 1200 €HT ont été dépensés (ferraille pour le châssis + rail pour le rideau) ; il reste à acheter :

- le bois pour le plancher et le décor (environ 500€HT)
- la structure pour les lumières (devis en cours)
- l'escalier (environ 300 €HT)
- toute la visserie

Attendu que la scène sera certainement amenée à être utilisée régulièrement par la Darmannoise, mais pas uniquement, un tarif de location sera fixé dès qu'elle sera terminée.

4. INVESTISSEMENTS 2022

→ Afin de limiter la surcharge du réseau d'assainissement, et la montée des eaux dans les points bas, lors des gros épisodes de pluie, le conseil municipal a décidé de faire un puisard au bout du réseau ; 3 devis sont présentés :

- devis Colas : 10 301 € HT
- devis SCHMIT TP : 9 528 € HT
- devis BOUREAU : 8 607,83 € HT

Le conseil municipal, après délibération décide, de demander une réactualisation du devis Boureau car il date de septembre (les autres de décembre) , de prendre l'entreprise la moins disante et donne pouvoir au Maire de déposer les demandes de subventions.

Vote : Pour à l'unanimité

→ Le conseil municipal, après délibération, décide de procéder à la réfection de la toiture du lavoir sis rue de la Fontaine.

1 devis présenté : HDH (réactualisé) + 2 autres devis en attente.

Le conseil donne pouvoir au Maire de choisir le moins disant et de déposer les demandes de subventions.

Vote : Pour à l'unanimité

→ L'employé communal a acheté une cuisine équipée pour le logement, le Maire propose de participer à cet achat car, en cas de départ du locataire, elle est censée rester. Après un long débat, le conseil a décidé à la majorité de ne pas participer à cet achat, que cette cuisine restera donc propriété des locataires et que ceux-ci devront remettre un meuble évier en cas de départ (*4 Pour participer et 5 Contre*); par contre, l'électricité et la plomberie seront faites par des professionnels (*décision à l'unanimité*).

5. QUESTIONS DIVERSES

→ **Décorations de Noël** : le démontage sera fait ce week-end.

→ **Voirie** : pour information : Le nouveau Règlement Voirie a été envoyé par la CCMR.

Et à la question relative à la responsabilité engagée suite à un incident, ou un accident, causé par manque d'entretien sur une des voiries à la charge de la CCMR, M. COLAS Jean-Pierre, chargé de cette compétence, a répondu que seule la CCMR serait responsable.

→ **Salle polyvalente** :

- Il est proposé de procéder à un nettoyage régulier de la salle afin de la conserver en bon état : des devis sont en attente. La Mairie sera certainement aussi concernée.

- Et il a été décidé d'autoriser à nouveau aux locataires de la salle polyvalente de laisser leurs ordures ménagères dans le bac de la commune étant donné que les poubelles sont ramassées le lundi.
 - Les entreprises FEVRE et HENRY sont venues pour solutionner certains soucis. L'électricien viendra courant semaine prochaine quant au menuisier, il nous donnera une réponse ultérieurement sur une proposition de dédommagement.
- **Chasse** : Suite à la réponse positive du locataire quant aux conditions de renouvellement, le Maire a pouvoir de conclure le bail amiable au prix de 10€/ha pour 9 ans.
- **Assainissement** : Le conseil souhaite procéder régulièrement à l'aspiration des grilles/paniers et passer la balayeuse par la même occasion. Des devis seront demandés.
- **Toiture garage communal** : la toiture est à refaire. Un état des lieux sera fait et voir si c'est plus intéressant de faire par une entreprise avec subventions ou en régie.
- **Info travaux** : Manuel et Bruno ont passés 2 jours à BRETHENAY pour faire la structure de la scène.
- **Vérification des hydrants** : cette vérification doit être faite cette année

Fin de séance : 23h10